



Je m'engage pour ma ville,  
elle me soutient !

# PERMIS DE CONDUIRE ET ENGAGEMENT CITOYEN

**OUVERT AUX 15-25 ANS**





## Les objectifs du permis citoyen

Tu as besoin d'une aide financière pour préparer ton permis de conduire et tu es prêt à apporter ton soutien à une association ou à un organisme à but non lucratif montreuillais ? Alors, ce dispositif te concerne !

En effet, la commune de Montreuil-Juigné peut t'apporter une participation financière pour te préparer au permis de conduire. En contrepartie, tu t'engages pendant un an dans une association ou un organisme montreuillais pour rendre service et soutenir son activité.

## Les conditions d'accès



- Avoir entre 15 et 25 ans
- Avoir obtenu son code
- Habiter la commune depuis au moins un an
- S'engager à réaliser son engagement citoyen sur une année (de date à date)



## Les modalités

L'association ou l'organisme t'accueille en tant qu'adhérent(e) ou bénéficiaire. Elle planifie tes heures d'engagement ainsi que les missions qui te sont confiées.

L'association ou de l'organisme s'engage à nommer **une personne référente (tuteur)** qui t'accompagne et informe la mairie sur la réalisation de tes heures d'engagement citoyen.

Le montant de l'aide financière dépend de ton quotient familial qui prend en compte le revenu de tes parents et la composition de ta famille.

**Si ton quotient familial est supérieur à 950, tu devras réaliser 40 heures pour obtenir une aide de 400 €. En revanche, s'il est inférieur ou égal à 950, tu devras accomplir 60 heures pour une aide de 600 €.**





La participation financière est versée en deux fois à l'auto-école où tu es inscrit(e).

Pour 40 heures :

- 200 € après 20 heures effectuées (soit 50% des heures)
- 200 € après 40 heures effectuées (soit 100% des heures)

Pour 60 heures :

- 300 € après 30 heures effectuées (soit 50% des heures)
- 300 € après 60 heures effectuées (soit 100% des heures)

## Les démarches



- Retire le dossier à la mairie de Montreuil-Juigné auprès du Pôle des temps de l'enfant ou télécharge le sur le site Web de la commune.
- Prends contact avec les associations et organismes montreuillais. A toi de te présenter et de les convaincre de t'accueillir !
- Retourne le dossier complété en mairie, sans oublier les pièces justificatives.
- Quand ton dossier est accepté, la convention et le règlement sont signés par la mairie et la structure qui t'accueille. C'est le début de ton engagement citoyen !
- N'oublie pas de retourner à la mairie le relevé d'heures complété par ton tuteur lorsque tu auras fait la moitié de tes heures. C'est indispensable pour le versement de la première moitié de l'aide.
- A la fin de ton engagement, renvoie ton relevé d'heures. La deuxième moitié de l'aide sera alors versée à ton auto-école.

Plus d'infos : contacter la  
mairie au 02 41 31 10 40

Flashe le QR Code pour  
télécharger le dossier





# FAQ - Les réponses à tes questions

## Où puis-je obtenir des renseignements sur le dispositif ?

À la mairie de Montreuil-Juigné et sur le site internet de la Ville :  
[www.ville-montreuil-juigne.fr](http://www.ville-montreuil-juigne.fr)

## De quoi est composé le dossier ?

D'une liste des associations et organismes qui peuvent t'accueillir et d'un document (4 pages) que tu dois compléter (avec l'association ou l'organisme choisi).

## Où dois-je déposer le dossier ?

À la mairie de Montreuil-Juigné auprès du Pôle des Temps de l'Enfant.

## Quand serai-je informé que mon dossier est accepté ?

La mairie te communiquera la date à laquelle tu seras reçu avec le tuteur pour un entretien et pour la signature du règlement intérieur et de la convention.

## Quand commence mon engagement citoyen ?

Dès que la convention et le règlement intérieur sont signés.

## Je dispose de combien de temps pour réaliser les heures de mon engagement citoyen ?

Un an maximum à partir du jour de la signature de la convention.

## Que se passe-t-il si j'obtiens mon permis et que je n'ai pas terminé mon engagement citoyen ?

L'engagement citoyen doit se poursuivre jusqu'à son terme, c'est une obligation. L'auto-école vous demandera un chèque de caution en attendant la fin de votre engagement citoyen. Dès que votre engagement citoyen sera achevé, la mairie informera l'auto-école et votre chèque de caution vous sera restitué.

